

SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST

S.E.V.E. • BP 40022 • 83601 FRÉJUS Cedex Tél. : 04 94 17 66 95 • E-mail : c.krakowski@ville-frejus.fr

Effectif du Comité Syndical	14	
Délégués en Exercice	14	

SEANCE DU 31 MARS 2025

Transmission en Préfecture	- 1 AVR.	2075
Date Réception		

L'an deux mille vingt cinq, le 31 mars à 15 h 00, se sont réunis à LE MUY 83490 – Usine du Muy – RD 25 – Quartier Rabinon, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 20 mars 2025, sous la présidence de Madame Liliane BOYER, Maire DU MUY.

PRESENTS:

BOYER Liliane - GIUSTI Jacques - CHIOCCA Christophe - LONGO Gilles - RAOUST Jean Paul - MOISSIN Jean-François - OLIVIER Gil - BONNAL Gérard.

<u>REPRESENTES</u>: Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Néant

<u>ABSENTS</u>: UGO René - HUMBERT Cédrick - BOYER Max - DECARD Guillaume - CHIRON Hervé - MERIMECHE Kader.

SECRETAIRE DE SEANCE: RAOUST Jean-Paul

	ERATION 025-003	MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE ET SES CANALISATIONS D'ALIMENTATION, ET LA DESTRUCTION D'UN RESERVOIR EXISTANT SUR LA COMMUNE DU MUY
Affiché du		
au		

Madame la Présidente expose :

Le Syndicat de l'Eau du Var Est a réalisé l'extension de l'unité de potabilisation du Muy dont la capacité de potabilisation a été portée à 2 810 m3/h.

En accompagnement du projet d'extension de l'usine de potabilisation sur la commune du Muy, le SEVE, a estimé nécessaire la construction d'une nouvelle réserve d'eau potable de 16 000 m3 adaptée aux nouvelles capacités de production. Des conduites d'alimentation du réservoir et distribution seront également à réaliser.

Accusé de réception en préfecture

Accusé de réception en préfecture 083-258301381-20250401-DELIB2025-003-Al Date de télétransmission : 01/04/2025 Date de réception préfecture : 01/04/2025 Cet équipement permettra d'assurer et de sécuriser l'approvisionnement en eau des communes desservies. Ce projet a pour objet le remplacement du réservoir existant, d'un volume de 5 000 m3.

Les nouvelles installations d'extension de l'usine, à proximité immédiate du bâtiment existant, permettent de sécuriser l'alimentation en eau potable et de faire face aux besoins de consommations futures des administrés.

Au titre de mesures compensatoires, la démolition du réservoir de 1 000 m3 de la commune du Muy et la renaturation paysagère du lieu est prévue.

Le SEVE a publié un appel d'offres ouvert pour un marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un réservoir d'eau potable et ses canalisations d'alimentation, et la destruction d'un réservoir existant sur la commune du Muy.

La mission de maîtrise d'œuvre comprend les missions suivantes :

- La réalisation du dossier de déclaration de rejets au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement si nécessaire,
- Les études projet incluant entre autres les plans d'implantations, plans de masse, plans bâtis, les plans techniques, les coûts prévisionnels (PRO),
- Assistance au maître d'ouvrage à la passation d'un marché de travaux (ACT) comprenant la rédaction du DCE,
- L'examen de conformité (VISA),
- Direction de l'exécution des travaux (DET),
- L'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier (OPC),
- L'assistance à la réception des travaux et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

Le montant des travaux estimé par le maître d'ouvrage est de 10 000 000 € HT.

La procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 21 novembre 2024, conformément aux articles 160 et 161 du Code des Marchés Publics.

La date limite de remise des offres a été fixée au 14 janvier 2025 à 15h00.

Le nombre d'entreprises ayant retiré un dossier avec intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier est de 41.

Le nombre d'entreprises ayant retiré un dossier pour information ou recherche seulement est de 9.

Trois candidats ont remis une offre dans les délais :

- > Groupement EGIS Eau (mandataire), BECO
- Artelia
- > Groupement TPF ingénierie (mandataire), OTEIS, Fabrique HetR

L'analyse des offres a été effectuée par le SEVE.

Après pondération, les trois candidats ont obtenu les notes suivantes :

				Groupement '
			Groupement EGIS	- OTEIS -
Critère	Sous-critère Sous-critère	Artelia	Eau - BECO	Fabrique He
Critère technique de l'offre	Critère 1 : méthodologie adaptée au projet	2,5	2,5	2
	Critère 2 : organisation des opérations	2,5	2,5	1
	Critère 3 : moyens matériel et humain affectés à l'opération	2,5	1,5	2
	Critère 4: expérience en maîtrise d'œuvre pour des travaux similaires	1,5	1	1
	Note critère technique	9	7,5	6
	Note pondérée critère technique	10,0	8,3	6,7
Critère prix	Coûts des prestations	10,0	3,9	5,5
Note finale		10,0	7,2	5,6
Classement		1	2	3

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 mars 2025 à 11h et a décidé au vu de l'analyse des offres d'attribuer le marché à :

SAS Artelia, siège social grand Large, 7 boulevard de Dunkerque, 13002 Marseille, pour un montant de 194 875 € HT, soit 233 850 € TTC.

A la suite de cet exposé,

Le comité syndical est invité à :

- ➤ Autoriser Madame la Présidente à signer avec SAS Artelia, siège social grand Large, 7 boulevard de Dunkerque, 13002 Marseille, pour un montant de 194875 € HT, soit 233850 € TTC (deux-cent-trente-trois mille huit-cent-cinquante euros toutes taxes comprises), toutes pièces techniques et/ou administratives se rapportant à l'exécution dudit marché.
- > Engager les crédits relatifs à l'opération au budget de l'exercice.

LE COMITE SYNDICAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents,

- ➤ AUTORISE Madame la Présidente à signer avec SAS Artelia, siège social grand Large, 7 boulevard de Dunkerque, 13002 Marseille, pour un montant de 194 875 € HT, soit 233 850 € TTC (deux-cent-trente-trois mille huit-cent-cinquante euros toutes taxes comprises), toutes pièces techniques et/ou administratives se rapportant à l'exécution dudit marché.
- **ENGAGE** les crédits relatifs à l'opération au budget de l'exercice.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var et publiée sur le site web du Syndicat(https://seve-eau.fr).

AINSI FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME,

LA PRESIDENTE DE LA PRE